



**Le redécollage effectif et pérenne d'Air Madagascar ne sera pas réel tant que les vrais problèmes ne seront pas aplanis une bonne fois pour toutes, avec une concertation tripartite (actionnaires-dirigeants-personnel) et non avec des ordres venant toujours "d'en haut"**

Bon, l'inamovible Henry Rabary-Njaka n'est finalement pas inamovible que ça. Mais, jusqu'au bout, l'histoire retiendra qu'il est l'artisan du fiasco du Festival des baleines 2015, lui qui, en se procurant des ATR on ne sait comment, voulait faire un « pont aérien » entre Paris-Antananarivo-Sainte Marie. Il a été débarqué, même si son limogeage a été déguisé en « *démission collective* »

. La haute saison est bien foutue pour cette année 2015, mais déjà, il faut se tourner vers l'avenir.

Actuellement, tout le monde se focalise sur le nom du remplaçant de cet avocat qui s'en est mis plein les poches. Mais le temps n'effacera jamais les crimes commis. Mis en exergue et à la « *Une* »

de la majorité des journaux, la question

« *qui remplacera Henry Rabary-Njaka ?* »

cache l'essentiel, le primordial, le vital. C'est fou, mais dans la Grande île de l'océan Indien, la majorité des décideurs ont pris la sale habitude d'escamoter les choses importantes pour donner plus d'importance à des choses minimes qui ne couvrent que l'instant présent. Il faut remonter en mai 2015 pour se rappeler les doléances du personnel d'Air Madagascar, ayant entraîné cette grève, parce que les travailleurs ont été totalement méprisés par des dirigeants dans les nuages de l'intérêt personnel, avec leurs beaux discours mensongers.

## **Quelles sont ces doléances ?**

Il y a des points sur lesquels il importe de trouver des solutions pérennes sans que la nouvelle équipe du Conseil d'administration joue la carte du «*retournez travailler, nous voilà* ! » qui ne règlera rien du tout. Il s'agit de :

- \* La régularisation des éléments de salaire (participation de la compagnie, des salariés, et les intérêts)
- \* L'adéquation et la rectification des programmes de vols par rapport à la flotte disponible
- \* La suppression des vols (déroutes sans intérêt) qui rendent la compagnie vulnérable
- \* Le désengagement de l'Etat dans la gestion de la compagnie
- \* La mise en place d'une «*Direction générale des contrôles et des régulations*»
- \* Le traitement égalitaire entre les employés étrangers et malagasy
- \* La présentation d'un plan effectif de promotion et de départ de congés
- \* L'élaboration d'un Manex A Chapitre 7 avec accord tripartite

\* L'annulation de toutes les procédures disciplinaires vis-à-vis des porte-parole des employés, selon l'article 136 du code du Travail reconnu pour le respect des droits et libertés garanties par la Constitution.

En réponse à cela, l'équipe d'Henry Rabary-Njaka a instrumentalisé les forces de l'ordre et la justice et on connaît jusqu'où est allé ces décisions d'incompétence flagrante. **Il faut donc attendre plutôt les**

**décisions effectivement prises lors de la réunion de ce 8 juillet 2015**

et non pas le nom du remplaçant d'Henry Rabary-Njaka. Sinon, cela ne fera que déplacer les problèmes et justifier l'adage: "

[tomber de Charybde en Scylla](#)

".

**Jeannot Ramambazafy – 8 juillet 2015**